

ÉNERGIE

Débat électrique autour du compteur Linky

Au moins trois communes de Haute-Marne viennent déjà de délibérer contre l'installation des nouveaux compteurs - communicants - d'électricité. Les arguments de ses détracteurs, les réponses d'ErDF.

Qui veut la peau de Linky ? Depuis plusieurs mois, la polémique enfle autour du compteur communicant qu'ErDF - qui changera d'ailleurs de nom le 31 mai - installe actuellement en France afin de remplacer les 35 millions d'équipements existants.



Le compteur communicant arrivera en Haute-Marne fin 2017.

Syndicalistes, médecins, associations de protection de l'environnement sont de plus en plus nombreux à tirer la sonnette d'alarme. Même les collectivités rejoignent le combat. Alors que Linky arrivera en Haute-Marne à partir de la fin 2017, au moins trois communes, déjà, ont délibéré en avril pour refuser cette installation : Attancourt, Reynel et Varennes-sur-Amance. « Nous avons pris cette décision à l'unanimité, le 27 avril », explique Gilles Desnouveaux, maire de Reynel. L'élu aux convictions de gauche affirmées avance deux raisons principales pour justifier cette position : « Il y a d'abord un gros risque pour la santé, pas tant à cause du compteur lui-même, mais de ce qu'on appelle le Courant porteur en ligne qui produit des ondes. Et il y a le coût économique, exorbitant, scandaleux : on va supprimer 35 millions de compteurs qui fonctionnent bien, qui ne coûtent rien, par des compteurs intelligents qui ont une durée de vie de quinze ans. Linky, c'est un marché juteux pour les entreprises qui vont l'installer. » Ancien agent EDF, où il était syn-



Gilles Desnouveaux : « Un coût économique scandaleux. »

dicaliste CGT, Gérard Mattera, attaché à la défense du service public, convient que certains reproches faits au nouveau compteur sont « fantaisistes. Il ne faut pas raconter tout et n'importe quoi, il en va de notre crédibilité ».

« Atteinte à la liberté »

Pour autant, le secrétaire fédéral communiste, particulièrement à la pointe du combat contre Linky en Haute-Marne, n'en exprime pas moins de sérieuses craintes. Comme Gilles Desnouveaux, il se préoccupe ainsi des risques sanitaires. « Les scientifiques ne sont pas d'accord entre eux », remarque-t-il.

Gérard Mattera s'inquiète également de la confidentialité des données envoyées par le compteur. « On saura à quelle heure on se lève, on se couche, combien de personnes compte le foyer, quand on est là ou pas là... C'est une atteinte à la liberté individuelle, d'ailleurs la Ligue des droits de l'Homme a demandé un moratoire sur Linky », ajoute l'élu joinvillois, qui estime par ailleurs que contrairement aux assurances entendues, le coût

d'installation du compteur sera facturé. Autant de reproches qui suscitent l'étonnement, voire l'incompréhension, du concessionnaire français...

L. F.

A propos de Linky

Linky est la dernière innovation d'ErDF. C'est un compteur communicant, c'est-à-dire qu'il peut recevoir et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien. Sa taille est identique à celle de l'ancien compteur et sa pose est gratuite. Comme un compteur actuel, il n'enregistre que la consommation globale du foyer en kilowatts/heure.

Tout abonné peut refuser l'installation chez soi d'un compteur Linky. Le concessionnaire doit adresser au particulier un courrier 45 jours avant l'intervention qui doit durer environ 30 minutes. L'état des consommations sera accessible aux abonnés, avec un décalage de 24 heures, sur un site web dédié. La facture sera ainsi basée sur la quantité exacte d'électricité consommée. Voilà pour les avantages affichés.

Mais les arguments contre ce compteur « intelligent » ne manquent pas. On évoque ainsi l'émission d'ondes, notamment des courants appelés CPL (Courant porteur en ligne) qui vont rayonner dans la maison. Les enfants sont encore plus sensibles à ces ondes, elles sont classées cancérigènes possibles par l'Organisation mondiale de la santé. Des conséquences négatives en terme d'emploi, la collecte d'informations détaillées sur sa consommation électrique, ce qui pose des problèmes de respect de la vie privée, sont également mises en avant.

De notre stagiaire Marie Renard-Haquin



Gérard Mattera : « Une atteinte à la liberté individuelle. »